

Bulletin d'information scientifique, **Correspondances** se propose, entre autres ambitions, d'offrir aux chercheurs et aux équipes de recherche un espace d'expression pour la présentation de leurs travaux en cours. La rubrique RECHERCHES EN COURS a ainsi eu l'occasion de rendre compte à plusieurs reprises de programmes individuels ou collectifs de recherche. Poursuivant son effort, elle présente aujourd'hui un projet du Centre de Recherche, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF) de Tunis.

Etablissement créé en 1992 et placé sous la tutelle du Ministère de la Femme et de la Famille (**Correspondances** n° 16, mars 1994 : 24), le CREDIF, après avoir mis en place un réseau d'information sur la femme (RIF), initie un **observatoire de la condition de la femme en Tunisie**.

Ce projet tend à optimiser les informations existantes sur la femme en dotant le Centre d'une structure originale de recherche. **Imed MELLITI** en explicite, ici, les objectifs et analyse les problèmes d'ordre institutionnel, conceptuel et méthodologique inhérents à la constitution d'un tel observatoire.

## Observatoire de la condition de la femme en Tunisie\*

Imed MELLITI est sociologue. Il est chercheur au Centre de Recherche, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF).

Il y a plus d'une année, le Centre de Recherche de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF) a initié le démarrage d'un *Observatoire de la condition de la femme en Tunisie*. L'idée de mettre en place cet Observatoire répond à un certain nombre de besoins, dont le plus impérieux est de fournir une connaissance qui se veut objective et scientifiquement fiable de l'évolution de la condition des femmes. Or, parler d'«évolution» constitue déjà en soi un propos qui porte à confusion depuis que les sciences sociales ont renoncé à représenter l'histoire sous la forme d'une progression linéaire et déterministe. Nonobstant cette objection bien fondée, il ne fait pas de doute que le statut de la femme a subi, malgré les résistances et les effets pervers d'une approche volontariste de la question, une altération certaine et visible à tous les niveaux de la vie collective. Comment saisir, enregistrer et confronter les multiples aspects de ces bouleversements, qui se trament dans l'expérience quotidienne sans faire l'objet d'une appréciation scientifique ? Comment pouvoir identifier les vecteurs de résistance et la logique sociale qui les sous-tend ? Voilà à quoi pourrait servir l'Observatoire tel qu'il a été conçu par ses promoteurs.

### Pourquoi un Observatoire de la condition de la femme ?

L'une des fonctions de l'Observatoire est de remédier à un handicap majeur, éprouvé par tous ceux qui travaillent ou interviennent dans le «champ-femme» : l'aspect transversal de la question féminine. Cet observatoire a pour objectif de rassembler des informations qui se trouvent dispersées dans divers départements et organismes, mais aussi de mettre en synergie des matériaux relatifs à des champs et des disciplines autonomes, permettant ainsi d'éviter l'aspect parcellaire et segmenté de notre connaissance de la condition de la femme.

En raison de son initiation par un établissement du service public (le CREDIF), l'Observatoire, comme instance scientifique, est aux prises avec la sphère de la décision politique. Comment se définissent ses rapports avec elle ? Quel équilibre doit-il réaliser entre, d'une part, l'efficacité d'un savoir impliqué dans les dilemmes de l'action politique et, d'autre part, un besoin de connaissance suffisamment en retrait par rapport aux antagonismes idéologiques qui parsèment son champ d'observation ?

L'Observatoire doit être en amont de la décision politique. Pour reprendre la célèbre leçon wéberienne, il lui revient moins de se prononcer sur la question ultime des «fins», que de se pencher sur le problème des «moyens» appropriés pour y parvenir.

\* Ce texte a été écrit avec la collaboration de Sihem NAJAR, chercheur au CREDIF.

*Une connaissance empirique*, écrit M. WEBER (1969, p. 45), *ne saurait enseigner à qui que ce soit ce qu'il doit faire, mais seulement ce qu'il peut et, le cas échéant, ce qu'il veut faire*. Nulle autre règle ne peut mieux définir les rapports de l'Observatoire avec la sphère de la décision. En retrait par rapport à l'action proprement politique, son rôle consiste à fournir aux décideurs l'éclairage scientifique le plus fiable, afin qu'ils puissent, par le biais d'un traitement rigoureux de l'information, intervenir de manière efficace. Ainsi, en ayant une connaissance plus adéquate de la structure des rapports sociaux et de l'évolution de certaines variables, les intervenants seront en mesure d'évaluer avec perspicacité l'impact de leurs actions ou de réajuster leurs stratégies.

Mais qu'est ce qu'un Observatoire ? Comme son nom l'indique, l'Observatoire du CREDIF, outre cette fonction de mise en synergie déjà évoquée, est un *mécanisme d'observation outillée des processus de changement en oeuvre dans la vie sociale ; processus qui interfèrent par de multiples effets d'agrégation ou de croisement avec ce qu'il est convenu d'appeler condition de la femme* (R. BOUDON, 1989). Une telle définition ne manque pas de poser au chercheur des problèmes considérables, aussi bien au niveau théorique que méthodologique. Qu'est-ce que l'on entend par le changement de la condition de la femme ? Comment construire ce concept ; plus encore, comment le « démonter », sur le plan méthodologique, en un ensemble de dimensions ou d'indices (P. LAZARSFELD, 1971), passibles d'une appréciation scientifiquement fondée ?

Ces problèmes méthodologiques sont d'autant plus épineux qu'ils sont traversés par des questions d'ordre théorique, référant, pour l'essentiel, à la problématique du changement.

Pour observer le changement, il faut, en premier lieu, identifier les systèmes sociaux et les *paliers en profondeur* (G. GURVITCH, 1963), où il devient *observable*. Une telle entreprise n'est pas aussi aisée qu'elle le paraît de prime abord. Après une grande fascination pour les tendances lourdes, la sociologie se rend de plus en plus compte que le changement n'est pas seulement l'oeuvre de forces historiques et macrosociales, mais celle de l'interaction de nombreux acteurs sociaux et intervenants, chacun porteur de stratégies et de projets propres. Aussi, en raison de la complexité croissante des sociétés modernes, il est imprudent de postuler que le changement global entraîne nécessairement le changement local et qu'il infiltre en profondeur tous les segments de l'ordre social. Dans le champ qui nous importe, il est intéressant de constater, par exemple, que la scolarisation progressive de la population féminine et son accès au monde du travail n'entraînent pas nécessairement un intérêt correspondant des femmes à la chose publique (CREDIF, 1994). Quels que soient les facteurs de blocage en cause, un pareil constat est à même de suggérer que les processus de changement n'obéissent pas à une mécanique simple. Les *ratés* du changement, dont parle à juste titre G. BALANDIER (1986), le prouvent ; ils montrent qu'il existe un *plus grand degré de liberté entre les rouages de la mécanique [sociale], et que la résultante de forces globales et segmentaires est parfois contraire à l'attente* (H. MENDRAS et M. FORSE, 1983, p. 9). Sans servir à déprécier davantage la vocation volontariste de ceux que l'on qualifie dédaigneusement d'« ingénieurs sociaux » - ce qui serait contraire à l'esprit de l'Observatoire -, ces considérations théoriques constituent un garant fondamental du fonctionnement de ce mécanisme. Elles rendent possibles l'identification des vecteurs de changement, qui affectent la condition de la femme en Tunisie, ainsi que l'ampleur de leur dynamique<sup>1</sup> et, éventuellement, celle des forces de blocage qui, par des biais subreptices ou des effets d'entraînement, peuvent tenir en échec les plus audacieuses des « réformes ». L'observation du changement est aussi celle de son absence.

<sup>1</sup> Il ne faut pas oublier, comme le rappelle pertinemment G. BALANDIER, *que tout changement partiel [...] a des effets étendus aux autres secteurs de la réalité socio-culturelle et des effets en retour (phénomènes de feed-back) qui ne peuvent être scientifiquement traités par un examen unilatéral*. *Op. cit.*, p. 129.

**La condition  
de la femme :  
un concept polysémique**

Pour les acteurs sociaux immergés dans le flux continu de l'expérience quotidienne, la condition de la femme a sensiblement changé en Tunisie, au cours des dernières décennies. Le décryptage de maints signes sociaux extérieurs, qu'il est possible de regrouper sous la notion de *paysage social*, en atteste. Seulement, une telle démarche de caractère phénoménologique et, à la limite, intersubjectif, n'est pas opérationnelle quand il s'agit de dégager des tendances et des courbes évolutives. Pour atteindre cet objectif, deux conditions sont requises. Il est indispensable, d'abord, de pouvoir déterminer la manière dont certaines variables ont évolué, au sens propre du terme, par rapport à un point chronologique initial T1. Cela nécessite le recours à des informations suffisamment stables, même si elles sont rares, que la mémoire individuelle et collective est incapable de restituer à cause de leur aspect «reconstruit» (M. HALBWACHS, 1950). Le parti de l'Observatoire du CREDIF est clair à ce sujet : il s'agit de mesurer les changements enregistrés pour une variable par rapport à une période de référence (T1) sur laquelle on dispose d'informations suffisantes et fiables. Ensuite, il faut définir ces mêmes variables, susceptibles de mesurer une réalité - aussi transversale et complexe que la condition de la femme -, dans un moment historique donné, de sorte à pouvoir traduire dans le langage empirique l'expérience d'un vécu social fugace et pluriel. Comme on peut le constater, cette deuxième condition a des retombées méthodologiques qui engagent le fonctionnement même de l'Observatoire.

La méthodologie adoptée par le CREDIF est à cet égard des plus classiques : il s'agit de celle établie par la sociologie empirique traditionnelle. Les propos de P. LAZARFELD (*Op. cit.*, pp. 27-28) la décrivent : *Quand on veut déterminer des variables susceptibles de mesurer des objets complexes, écrit-il, on est généralement amené à suivre un processus plus ou moins typique. Ce dernier permet d'exprimer les concepts en termes d'indices empiriques et comprend quatre phases majeures : la représentation imagée du concept, la spécification des dimensions, le choix des indicateurs observables et la synthèse des indicateurs constituant les indices.* Si l'on considère la recherche comme un *processus d'information* à travers lequel le chercheur encode et décode les messages émis par l'objet qu'il se destine à étudier, on saisit le rôle que joue la *construction* des indicateurs dans la traduction empirique de constructions plus abstraites : les concepts (A. BLAIS, 1993, p. 182).

Concept polysémique par excellence, la notion de condition féminine peut être exprimée par le biais d'indices empiriques très divers et, souvent, propres à des champs scientifiques hétérogènes : juridique, sociologique, économique, etc. Mais, malgré cette dispersion inconfortable à plus d'un titre, la décomposition de cette notion en une pluralité d'indices, qui renvoient à leur tour à une infinité d'indicateurs construits, c'est-à-dire à des outils d'observation plus circonscrits, constitue un préalable nécessaire.

De fait, il semble que la sélection la plus simple des indicateurs permettant de mesurer l'évolution de la condition féminine en Tunisie est celle qui respecte l'organisation des champs scientifiques. Cette approche, qui consiste à suivre la tendance d'un certain nombre d'indicateurs spécifiques à chaque discipline, a été adoptée pour préparer le premier rapport de l'Observatoire, intitulé *Femmes de Tunisie : situation et perspectives* (CREDIF, 1993). Pour plus de commodité, mais aussi pour permettre la comparaison avec d'autres réalités nationales, les indicateurs retenus dans l'élaboration de ce document sont ceux des Nations-Unies. Ce travail qui représente un premier bilan n'a pas la prétention d'être exhaustif. De même, les indicateurs retenus pour son élaboration ne doivent pas être considérés comme suffisants, mais seulement comme étant doués d'une fidélité relative qui les justifie. Le rôle de l'Observatoire reste, en premier lieu, tributaire de sa capacité à évoluer en fonction des indicateurs forgés sous l'impulsion de besoins et d'intérêts différents. Ces intérêts doivent être orientés par l'accumulation d'un savoir qui porte les germes de questions et de problématiques nouvelles. Sans être entièrement définis de manière préalable, des indicateurs peuvent en susciter d'autres dans des rapports de détermination réciproque, pour aboutir, progressivement, à une méthode «intégrative» (P.-L. CORTEEL, 1972). Mais à une approche compartimentée des indicateurs, on peut, le cas échéant, opposer aussi des indices plus synthétiques qui engagent toute la dynamique sociale, comme le partage de la décision dans la famille.

Plus concrètement, l'Observatoire de la condition de la femme comporte trois volets essentiels :

1- l'élaboration de rapports réguliers sur la condition féminine en Tunisie. Le premier rapport tâche de faire le point sur l'évolution de la situation de la femme depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Divisé en six chapitres sectoriels (santé, éducation, intégration économique, etc.), ce rapport procède à l'examen de l'évolution de certains indicateurs qui, dans la limite des informations disponibles, permettent une lecture pluridisciplinaire de la condition de la femme en Tunisie ;

2- la mise en place des éléments techniques de l'Observatoire : banques de données statistiques, documentaires et juridiques. Des protocoles conclus avec les «fournisseurs» de l'information doivent permettre une alimentation régulière de ce mécanisme ;

3- la réalisation de recherches et d'enquêtes ayant pour objectif de fournir des informations sur certains aspects ignorés de la condition féminine et de multiplier ainsi les angles d'attaque et les perspectives d'approche. La valorisation de ces recherches se fait non seulement par la publication, mais par l'organisation de séminaires nationaux ou régionaux qui servent, par ailleurs, à tester la validité des indicateurs retenus et des méthodologies observées. De la sorte, il devient possible d'effectuer un «trajet» constant entre le vécu des femmes et les formes de savoir qui visent à le réaménager.

**De l'intérêt des indices synthétiques : l'exemple du partage de la décision dans la famille**

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'enquête sur la participation de la femme à la prise de décision, que le CREDIF a lancée pour alimenter le mécanisme de l'Observatoire. Le choix de ce thème, fait après concertation d'experts, n'est pas fortuit. L'importance d'un tel travail est de déplacer l'intérêt scientifique, de la dimension macrosociologique, sur laquelle nous disposons depuis quelques années d'une information exhaustive, vers la dimension microsociologique, jusque-là mal appréhendée ou marginalisée. Reconnaître que la question de la femme traverse la totalité du champ social n'est pas uniquement une coquetterie verbale. Elle relève d'un souci méthodologique qui vise à pénétrer, une à une, toutes les strates de la vie collective. Il est certes apparu que les indicateurs classiques d'accès à l'éducation, aux services de santé et à l'emploi sont importants et assez bien analysés et que l'évolution de leurs tendances est de plus en plus favorable. Il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre d'handicaps, qui viennent se nicher dans les «replis» du social, dans les stéréotypes et les routines (sachant que le routinier est toujours du «routinisé») qui lui donnent perdurance, doivent requérir de notre part davantage d'attention. A cet égard, la question du partage de la décision au niveau de la famille, qui a été insuffisamment abordée pour le cas de la Tunisie, est, à double titre, de premier intérêt. D'une part, elle permet de mesurer l'impact d'une politique de promotion des femmes, soutenue de l'indépendance à nos jours, sur leur vécu quotidien. D'autre part, elle rend possible l'articulation de la question de la femme au contexte collectif dans lequel elle s'insère et au fonctionnement des structures sociales. Enfin, elle permet d'éviter l'atomisme de certaines approches macrosociologiques. C'est dans le cadre d'un jeu social complexe que les acteurs définissent des solutions acceptables. Ces solutions ne relèvent ni de la rationalité en soi, ni du décideur souverain abstrait, mais plutôt du jeu concret dans lequel hommes et femmes sont réellement engagés. Les aberrations de l'atomisme sont bien connues par les spécialistes du développement. En initiant des actions de développement en faveur de la population féminine - et l'on sait l'ampleur des clivages et des différences que le concept de «population» occulte - sans prendre en considération que les femmes elles-mêmes participent, le plus souvent, à des stratégies familiales ou communautaires, on court à un échec certain.

**Femme et partage de la décision dans la famille**

La décision est un processus social dans lequel des solutions alternatives sont envisagées et découvertes progressivement et où viennent s'imbriquer les «volontés» de multiples acteurs. Ces acteurs poursuivent des objectifs divers, voire conflictuels et souvent ambigus ; leur connaissance est imparfaite et ils ne sont capables que d'une rationalité limitée. A cet égard, M. CROZIER (1983) énonce trois requis nécessaires pour une meilleure approche de la prise de décision : la connaissance du contexte culturel, des rationalités de groupe et des jeux de pouvoir.

Aussi, d'après lui, faut-il supplanter le binôme objectif/moyen, qui fonde le champ théorique où se déploie toute stylisation de l'action sociale, par un binôme qui tient davantage compte de l'aspect interactionnel et négocié de la décision : le binôme opportunité/contraintes.

Parler de la participation de la femme à la prise de décision au sein de la famille constitue un thème de recherche d'un intérêt incontestable. D'un point de vue théorique, la participation de la femme à la prise de décision est à la fois une condition et un indice synthétique du changement qui touche les comportements. Elle offre à la femme une possibilité de s'affirmer et d'être reconnue dans son nouveau statut, notamment pour celles qui disposent d'un *capital social* important (P. BOURDIEU, 1993, pp. 55-56). Par ailleurs, une meilleure connaissance des déterminants personnels, institutionnels et de ceux relatifs à l'environnement socioculturel, qui agissent sur la participation des femmes à la prise de décision, permet de mieux déterminer les vecteurs de résistance au changement. Ainsi, par exemple, l'enquête nous montre les limites du déterminant juridique et son inefficacité dans un champ socioculturel qui lui est réfractaire.

Sans tomber dans une sorte de panthéisme sociologique, la famille constitue un champ privilégié de l'observation du changement social. Non seulement les structures familiales, comme lieu par excellence de la division sexuelle du travail, sont affectées par les changements qui touchent la société globale (L. BEN SALEM, 1990), mais les processus de restructuration qui les affectent peuvent en retour irradier la totalité du corps social. En rappelant que *la structure familiale peut se définir par l'interaction entre les deux conjoints en matière de décision*, D. MAHFOUDH (1991, p. 10) avance que le groupe conjugal traditionnel connaît deux types de rôles complémentaires entre les conjoints : celui du *leader instrumental*, généralement imparté au mari qui assure la subsistance matérielle de la famille et ses relations avec le monde extérieur ; celui du *leader socio-affectif*, plus souvent accompli par la femme qui est chargée d'assurer la cohésion du groupe et sa perdurance. A quel degré ce modèle a subi une altération significative ? Quel est l'impact des réformes juridiques ainsi que de toute une politique, favorable à la promotion de la femme, sur la place qu'elle occupe dans la famille ? Autrement dit, la capitalisation par la femme tunisienne de certaines ressources sociales (accès au marché du travail, éducation, etc...) a-t-elle réellement affecté son statut dans la structure familiale ?

Si le partage de la décision est un processus interactionnel négocié, il est certain que chacun des partenaires en jeu réussira mieux sa négociation au fur et à mesure qu'il dispose de davantage de «ressources sociales» (A. MICHEL, 1970). Une telle assertion ne doit pas être comprise de manière statique et quasi-marchande ; elle implique une réalité complexe et suppose la détention de ressources très hétéroclites : un niveau d'instruction sanctionné par un diplôme, un savoir-faire informel puisé dans les subterfuges de la vie courante, des ressources économiques, un capital affectif, etc...

#### **Les champs d'intervention de la femme dans la prise de décision : éducation et budget.**

Pour en venir à l'enquête, il ressort d'une première lecture du rapport préliminaire qu'il est impossible, en raison des limites de la méthode quantitative et de la technique du questionnaire, de saisir les formes de négociations qui sous-tendent le processus interactionnel de la décision, d'autant plus qu'il s'agit de microdécisions «routinisées». Aussi devons-nous nous contenter des *output* de ce processus. La question se trouve ainsi déplacée. Il s'agit moins de comprendre la trame de la prise de décision telle qu'elle est vécue par les acteurs, en l'occurrence les femmes, que d'identifier les champs de leur intervention. *Geste après geste, microdécision après microdécision*, écrit J.-C. KAUFMANN (1993, p. 76), *l'histoire du couple est celle de la définition progressive de deux rôles domestiques, de plus en plus clairs, de plus en plus stables*. La vie en famille, comme la vie en couple, est la matrice d'un processus continu de «routinisation» (C. LALIVE D'EPINAY, 1983), qui permet au groupe familial de résorber les tensions et les déséquilibres ; ce processus est le fruit d'un ajustement réciproque des attitudes et des comportements. Les limites de l'enquête sont donc dues à la technique adoptée : en interrogeant les femmes sur leur pouvoir de décision, on parvient difficilement à identifier les personnes qui disposent d'un pouvoir réel dans la sphère domestique (F. SINGLY de, 1976). D'une part, parce que la conscience des divers acteurs est largement émuissée par l'effet de «routinisation» : très souvent, on ne sait plus qui décide. Ce sont les figures concertatives ou consensuelles qui représentent, généralement, la sortie la moins problématique pour les interviewées. D'autre part, parce qu'il importe moins de savoir qui accomplit une activité ou une tâche que d'identifier la personne à qui revient, en dernière instance, l'avantage certain d'imposer sa conception ou son point de vue.

Les secteurs identifiés pour cette enquête, réalisée auprès de 1005 personnes par l'Institut Laamouri, sont la famille, la santé, le temps libre, le budget, la propriété, l'activité professionnelle, la vie publique et politique ; une dernière partie porte sur les attitudes et les connaissances des sujets interviewés.

De cette enquête ressortent quelques informations intéressantes pour notre propos : on voit, entre autres, que la femme garde, en grande mesure, ses prérogatives traditionnelles, notamment concernant tout ce qui se rapporte à la négociation des alliances matrimoniales. En revanche, on remarque que, malgré l'établissement du divorce juridique qui procure théoriquement aux deux parties le même potentiel de décision concernant la dissolution du lien conjugal, et ce depuis plus de trente ans, la décision revient toujours plus à l'homme. A ce titre, la femme tunisienne n'aurait accusé ni des « pertes » ni des « profits » en matière de transfert dans ses champs d'intervention (M. SEGALEN, 1993).

Ce constat ne minimise cependant, en aucun cas, le rôle de variables aussi déterminantes que l'éducation dans certains changements qui affectent, de plus en plus, les comportements et les attitudes. Est-ce un simple hasard si les femmes les plus instruites choisissent plus souvent que les autres leurs conjoints, et qu'elles sont plus disposées à rompre les liens du mariage ? Il est probable que cette prédisposition revienne, d'une part, au fait qu'elles réclament plus de pouvoir de décision au sein de la famille, sans trouver de satisfaction auprès de leurs maris, et que, d'autre part, elles n'hésitent pas à prendre leur destin en main, quand toute forme de cohabitation s'avère difficile. On ne fait, à ce titre, qu'avancer certaines hypothèses et quelques pistes qui peuvent être creusées par d'autres travaux.

Il semble, par ailleurs, que l'éducation constitue un facteur de promotion non seulement parce que les femmes instruites manifestent plus de volonté à s'affranchir de l'étau familial, mais parce qu'elles bénéficient d'une plus grande tolérance de la part de l'environnement social. En revanche, les femmes les moins instruites représentent, pour ainsi dire, des victimes idéales du contrôle social. Les jeunes filles analphabètes se voient plus que les autres refuser le droit de travailler. Les enseignements les plus riches que l'on peut tirer de ce document se rapportent à l'éducation et au budget : ils nous éclairent sur la nature des rapports de force au sein du couple, notamment en ce qui concerne l'élaboration des stratégies familiales et leur gestion.

1- On remarque, en effet, que c'est la femme plus que l'homme qui a à sa charge la gestion du budget alimentaire et vestimentaire et de celui consacré aux fêtes familiales ou religieuses. Le mari, de son côté, intervient tout particulièrement dans la gestion des budgets réservés à l'achat d'une voiture, d'un terrain ou d'une maison. Ce qui laisse supposer que le pouvoir de décision de la femme est moins déterminant en ce qui concerne les dépenses les plus importantes. Or, l'enquête nous révèle une réalité plus complexe que l'appropriation d'une valeur économique plus élevée. Ce partage des prérogatives correspond au clivage traditionnel entre l'espace public, considéré comme un espace à dominante masculine, et l'espace privé, champ privilégié de l'intervention de la femme qui le gère à sa guise. Un tel constat nous suggère, par ailleurs, que le mari tient encore les rênes des décisions les plus stratégiques dans la vie familiale et qu'il contrôle les investissements les plus durables.

2- Ce même constat peut être relevé au sujet de la gestion des fonctions éducatives qui représentent, en tant que facteur essentiel de mobilité sociale, un enjeu stratégique dans la vie des familles tunisiennes. Les contacts avec l'institution éducative aux niveaux préscolaire et primaire sont l'apanage des mères. Cette tendance connaît, toutefois, une inversion remarquable avec le passage de l'enfant du primaire au secondaire. C'est le mari surtout qui intervient alors auprès des institutions éducatives et semble manifester plus d'attention à la scolarité de son enfant. Pourquoi cette inversion de tendance ? Il semble que, là-aussi, comme pour la gestion du budget familial, le mari contrôle, dans une large mesure, la stratégie familiale avec ses enjeux les plus importants. De ce fait, l'accroissement de l'importance de l'enjeu scolaire semble négativement corrélé avec l'intervention de la femme. Cela révèle aussi la perdurance du modèle traditionnel, qui attribue à la femme tout ce qui constitue, d'une manière ou d'une autre, un prolongement « naturel » de la fonction de maternité : en avançant dans l'âge, l'enfant passe, ainsi, de l'autorité de la mère nourricière à celle du père, tuteur officiel et figure absolue du pouvoir au sein du couple.

**CONCLUSION** L'engouement actuel pour les observatoires doit nous interpellier. S'agit-il d'une simple «vogue» scientifique, amenée à disparaître, ou d'une option plus durable qui révèle, à elle seule, la limite des méthodes traditionnelles de recueil d'informations ? Sans pouvoir apporter une réponse tranchante, il semble que les observatoires constituent, à plus d'un titre, un correctif et un complément intéressants à ces dernières méthodes. Ils représentent, d'abord, un mécanisme d'observation léger que le rythme et la grande périodicité des recensements et des enquêtes nationales ne peuvent offrir. Ils permettent, ensuite, de focaliser l'attention sur une institution spécifique ou de saisir un phénomène nouveau que les enquêtes lourdes ne parviennent pas à prendre en charge. Enfin, en optant pour un objet particulier, tels que la condition de la femme, la famille ou le chômage, il devient possible de faire converger tout le potentiel d'informations du champ scientifique vers un point focal, c'est-à-dire de mettre en oeuvre un mécanisme de suivi qui intègre progressivement la complexité grandissante de «l'objet» observé.

Imed MELLITI

**REPERES  
BIBLIOGRAPHIQUES**

- BALANDIER G.** - *Sens et puissance*. - Paris, P.U.F., 1986, 334 p.
- BEN SALEM L.** - «Structures familiales et changement social en Tunisie». - *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, 100, 1990, pp. 165-176.
- BLAIS A.** - «La mesure», in *Recherche sociale*, (sous la direction de B. Gauthier). - Québec, Presses Universitaires du Québec, 1993, pp. 175-194.
- BOUDON R.** - *Effets pervers et ordre social*. - Paris, P.U.F., 1989, 283 p.
- BOURDIEU P.** - *Questions de Sociologie*. - Tunis, Cères Productions, 1993, 227 p.
- CORTEEL P.-L.** - «Le programme français de recherche sur les indicateurs sociaux», *Recherche Sociale*, 42, 1972, pp. 14-17.
- CREDIF** - *Femmes de Tunisie : situation et perspectives*. - Tunis, CREDIF, 1994, 211 p.
- CROZIER M.** - «La rationalité du décideur du point de vue du sociologue», in *La décision : ses disciplines et ses acteurs*, (sous la direction de B. Roy). - Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1983, pp. 29-44.
- FORSE M.** et **MENDRAS H.** - *Le changement social*. - Paris, Armand Colin, 1983, 284 p.
- GURVITCH G.** - *La vocation actuelle de la sociologie*. - Tome II : *Antécédants et perspectives*. - Paris, P.U.F., 1963, 500 p.
- HALBWACHS M.** - *La mémoire collective*. - Paris, P.U.F., 1950, 167 p.
- KAUFMANN J.-C.** - *Sociologie du couple*. - Paris, P.U.F., 1993, 127 p.
- LALIVE D'EPINAY C.** - «La vie quotidienne. Essai de construction d'un concept sociologique et anthropologique». - *Cahiers Internationaux de Sociologie*, LXXIV, 1983, pp. 13-38.
- LAZARSFELD P.** - «Des concepts aux indices empiriques», in *Le vocabulaire des sciences sociales : concepts et indices*, (sous la direction de R. Boudon et P. Lazarsfeld). - Paris, Mouton et Co-La Haye, 1971, pp. 27-36.
- MAHFOUDH D.** - *La participation des femmes à la prise de décision. L'Association Tunisienne de Planification Familiale : étude de cas*. - IPPF, 1991, (inédit), 68 p.
- MICHEL A.** - «Statut professionnel féminin et intégration dans le couple en France et aux Etats-Unis», in *La sociologie de la Famille*, (sous la direction de A. Michel). - Paris, Mouton, 1970, pp. 281-291.
- SEGALEN M.** - *Sociologie de la famille*. - Paris, Armand Colin, 1993, 295 p.
- SINGLY de F.** - «La lutte conjugale pour le pouvoir domestique». - *Revue Française de Sociologie*, 17, 1976, pp. 81-100.
- WEBER M.** - *Le savant et le politique*. - Paris, Plon, 1959, 185 p.